

L'examen de la Loi sur la prévention entre dans sa deuxième phase: la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a posé les jalons et c'est aux Chambres fédérales qu'il revient désormais de doter la Suisse d'une Loi sur la prévention adaptée aux enjeux actuels. Pour la Commission, la Loi sur la prévention doit contribuer à réduire les inégalités en matière de santé. Elle a de la sorte indiqué une voie impor-

tante à suivre: les risques pour la santé sont répartis de manière inégale – pour être efficace, c'est là que la prévention doit commencer. Il est désormais grand temps que les Chambres créent les bases légales nécessaires.

*Dr Christine Romann, membre du  
Comité central de la FMH, responsable du domaine  
Promotion de la santé et prévention*

## Loi sur la prévention: les temps modernes

De nos jours, la promotion de la santé et la prévention doivent se faire là où les gens vivent, travaillent, jouent, apprennent – dans leur quartier, au jardin d'enfants, à l'école, sur leur lieu de travail ou dans leurs loisirs.

La législation dont nous disposons actuellement a été élaborée pour régler des problèmes de santé du XIX<sup>e</sup> siècle et propose des mesures d'un autre temps. Excepté pour la lutte contre les maladies transmissibles, la prévention des addictions, des maladies professionnelles et des accidents, nous ne disposons d'aucune base légale. Cette lacune concerne particulièrement les maladies non transmissibles et les maladies psychiques. Or ce sont précisément ces domaines qui causent aujourd'hui les coûts les plus élevés.

Actuellement, la majeure partie de la charge de morbidité est imputable aux maladies non transmissibles – un groupe de maladies qui comprend les maladies cardio-vasculaires, le cancer, les problèmes psychiques, le diabète, les maladies respiratoires chroniques et les troubles musculo-squelettiques. Ce large éventail de troubles, qui regroupent des facteurs de risque, des déterminants et des possibilités d'intervention communs, représente 86% des décès et 77% de la charge de morbidité dans la région européenne de l'OMS. Dans notre société, les différentes maladies tout comme leurs causes sont réparties de manière inégale: les membres des groupes ayant un faible statut socio-économique ont un risque au

des activités de ce type – notamment dans les domaines de l'environnement, du travail, de la formation et de l'alimentation – jouent un rôle bien plus déterminant dans le maintien et l'amélioration de l'état de santé que les prestations de médecine curative. Les mesures de promotion de la santé et de prévention sont par conséquent rentables et économiques. Par exemple, les enfants peuvent éviter le surpoids en pratiquant chaque jour une activité physique de 30 minutes, ou développer un meilleur comportement social grâce à la musique.

### L'avenir ne se bâtira pas sur des solutions isolées, mais sur une approche interdisciplinaire centrée sur la personne.

Avec la nouvelle Loi sur la prévention, nous avons enfin l'occasion de définir des objectifs de santé nationaux adaptés à notre époque, et d'élaborer une stratégie de promotion de la santé et de prévention intercantonale. Cette loi permettra de simplifier les structures, d'améliorer la coordination des activités existantes, et donc d'employer les moyens financiers de manière plus efficace. En outre, elle clarifiera les compétences, ainsi que le financement des activités de prévention.

L'engagement en faveur des plus faibles est depuis toujours au cœur de nos préoccupations, à l'image de ce qu'énonce le Code de déontologie des médecins suisses: «Le médecin a pour mission de protéger la vie de l'être humain, de promouvoir et de maintenir sa santé.» La profession de médecin a elle aussi évolué au cours des 30 dernières années – du guérisseur paternaliste au partenaire qui accompagne et conseille ses patients. Les médecins connaissent parfaitement l'importance de l'environnement, du travail et de la sécurité sociale pour la santé de leurs patients. L'avenir ne se bâtira pas sur des solutions isolées pour le cœur, le cerveau ou les poumons, mais sur une approche interdisciplinaire centrée sur la personne. Tempora mutantur nos et mutamur in illis.

*Barbara Weil, responsable du département  
Promotion de la santé et prévention de la FMH*

### Avec la nouvelle Loi sur la prévention, nous aurons enfin l'occasion de définir des objectifs de santé nationaux adaptés à notre époque.

moins deux fois plus élevé de tomber gravement malade et de mourir prématurément que les membres des couches privilégiées de la population. Et lorsque la situation en matière de santé s'améliore, les bienfaits sont aussi répartis de manière inégale: les individus au statut socio-économique élevé réagissent souvent mieux et en tirent un meilleur profit.

Selon de nombreux experts, le potentiel de la promotion de la santé et de la prévention en matière de politique et d'économie de la santé n'est pas encore suffisamment exploité. Les recherches menées à l'étranger montrent que